



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU SAMEDI 15 MARS 2008 à 10 heures**

**Mairie  
d'ESCAUDŒUVRES**

**59161 - BP N° 13**

*Tél. 03.27.72.70.70*

*Fax 03.27.72.70.92*

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DE HUIT ADJOINTS

L'an deux mil huit le quinze du mois de mars à dix heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'ESCAUDŒUVRES se sont réunis dans la salle des cérémonies de la Mairie suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du lundi 10 mars deux mil huit, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Les Conseillers Municipaux : DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – DOMISE.PAGNEN Gérard – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – CARDON Raymond – PLATEAU André – THELLIEZ Jean-Marc – LEMAIRE Claude – MORY Nicole – PIGOT Raymond – DHAUSSY Marie-Thérèse – ÉGO Patrice – GAY Joëlle – BRASSART Marie-Josée – LEFEBVRE Guy – PEREIRA Fabienne – CANDELIER Anne-Sophie – JOURDAIN David – COLAU Johann – BARATA-RODRIGUËS Wendy – LECLAIR Patrick – DUPAS Line – VANDEVILLE Jean-Pierre – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle.

I – Installation de MM. DUPAS Line – VANDEVILLE Jean-Pierre – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle en remplacement de MM. DOISE Pierre – DUEZ Delphine – LIBESKIND Yves – BISIAUX Rose-Marie – VENDEWINKËLE Gérard -. Conseillers Municipaux démissionnaires.

Monsieur le Maire sortant informe les Membres du Conseil Municipal de la démission, par courriers reçus le 12 mars 2008 de MM : DOISE Pierre – DUEZ Delphine – LIBESKIND Yves – BISIAUX Rose-Marie – VENDEWINKËLE Gérard – Conseillers Municipaux élus le dimanche 9 mars 2008 de la liste « Une équipe pour gérer ».

Monsieur le Maire sortant indique qu'il a également reçu le mercredi 12 mars 2008 des courriers de MM : HENNETON Odette – DUEZ Jean-Pierre – FONTAINE Annick – BOURDREL Henri – CARTON Janine – CHARLET Jean-Louis – MERELLE Colette – PEREIRA ALVËS Fernando – DOISE Joëlle – DOISE Yannick – de la liste « Une équipe pour gérer » l'informant de leur refus de siéger au Conseil Municipal.

En application des dispositions de l'article L 270 du Code électoral et L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sortant déclare installés dans les fonctions de Conseiller Municipal : MM. DUPAS Line – VANDEVILLE Jean-Pierre – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – de la liste « Une équipe pour gérer »

II – Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a déclaré les Membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Mademoiselle Wendy BARATA-RODRIGUËS a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### III – Élection du Maire

#### 3 – 1 Présidence de l'Assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal (Madame DERICKXSEN Thérèse) a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du C.G.C.T.) Madame DERICKXSEN Thérèse a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T., le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 3 – 2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins Monsieur André PLATEAU et Madame Anne-Sophie CANDELIER.

#### 3 – 3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### 3 – 4 Résultats du premier tour de scrutin

a) nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	6
d) nombre de suffrages exprimés (b-c) :	21
e) majorité absolue (4)	11

(4) La majorité absolue est égale à la moitié, plus un, des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

ont obtenu : Monsieur ÉGO Patrice : 21 (vingt-et-une voix)

#### 3 – 5 Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Patrice ÉGO a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### IV – Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Patrice ÉGO, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### 4 – 1 Fixation du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du C.G.C.T., la commune peut disposer de HUIT adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de HUIT adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil Municipal a fixé à HUIT le nombre d'adjoints au maire.

#### 4 – 2 Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste, n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L.2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T.)

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le maire, a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal, est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 3.2 et dans les conditions rappelées au 3.3.

#### 4 – 3 Résultat du premier tour de scrutin

a) nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	6
d) nombre de suffrages exprimés (b-c) :	21
e) majorité absolue (4)	11

(4) La majorité absolue est égale à la moitié, plus un, des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

La liste de Monsieur Guy LEFEBVRE (« décidons ensemble pour ESCAUDŒUVRES ») candidat placé en tête de liste a obtenu : 21 (vingt-et-une voix)

#### 4 – 4 Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Guy LEFEBVRE :

- Monsieur	LEFEBVRE Guy	1 <sup>er</sup> adjoint,
- Madame	MORY-LOUIS Nicole	2 <sup>ème</sup> adjointe,
- Monsieur	MORCHOISNE Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint,
- Madame	RICHEZ-LEROUGE Annick	4 <sup>ème</sup> adjointe,
- Madame	CANDELIER-VALEZ Anne-Sophie	5 <sup>ème</sup> adjointe,
- Monsieur	PLATEAU André	6 <sup>ème</sup> adjoint,
- Monsieur	DOMISE-PAGNEN Gérard	7 <sup>ème</sup> adjoint,
- Madame	DHAUSSY-ROCQUET Marie-Thérèse	8 <sup>ème</sup> adjointe.

#### V – Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal, a été dressé et clos, le Samedi 15 MARS 2008 à ONZE heures, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire : Patrice ÉGO, le conseiller municipal le plus âgé : Madame Thérèse DERICKXSEN, les assesseurs : Monsieur André PLATEAU et Madame Anne-Sophie CANDELIER et le secrétaire : Mademoiselle Wendy BARATA-RODRIGUËS.

Le Maire  
Patrice ÉGO

Le Conseiller Municipal le plus âgé  
Thérèse DERICKXSEN

Le secrétaire  
Wendy BARATA-RODRIGUËS

Les assesseurs

André PLATEAU

Anne-Sophie CANDELIER

Les Membres du Conseil Municipal

MONNIER Jeannine	– DOMISE.PAGNEN Gérard	– MORCHOISNE Maurice	– RICHEZ Annick
CARDON Raymond	PLATEAU André	– THELLIEZ Jean-Marc	– LEMAIRE Claude
MORY Nicole	– PIGOT Raymond	– DHAUSSY Marie-Thérèse	–GAY Joëlle
BRASSART Marie-Josée	– LEFEBVRE Guy	– PEREIRA Fabienne	– CANDELIER Anne-Sophie
JOURDAIN David	– COLAU Johann	–LECLAIR Patrick	– DUPAS Line
VANDEVILLE Jean-Pierre	– DE SOUSA José	– DESPIERRE Claudine	– LEROY Isabelle